

REUNION ORDINAIRE DU MARDI 11 JANVIER 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2021.
2. Proposition de contrat d'assurance pour le transport périscolaire.
3. Proposition de renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret.
4. Proposition de demande de DETR 2022 pour des travaux d'adduction d'eau potable.
5. Demande de prise en charge de classe de découverte pour des enfants de Chilleurs aux Bois scolarisés hors commune.
6. Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 janvier 2022.

Etaient présents : G. LEGRAND, P. COLMAN, E. DENIAU, B. TARRON, C. BARBIER, MP. RENAUD, N. KALINOWSKI, C. LORENTZ, G. PIEDOUX, A. BOUCHERY, M. DELARUE, N. SERGENT, S. BOUDIN, C. GRESTEAU.

Absentes représentées : D. PIGEAU par G. LEGRAND, K. LE GOVIC par M. DELARUE, A. PELLETIER par C. GRESTEAU.

Absents excusés : A. GOBERT, E. PERON.

Secrétaire de séance : S. BOUDIN.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point supplémentaire :

- Extension du réseau électrique route de Neuville.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Contrat d'assurance Transport périscolaire – ANATEEP Année 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en tant qu'organisateur de transport, la Commune doit souscrire un contrat d'assurance périscolaire pour couvrir les risques liés aux divers transports des enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de souscrire un contrat auprès de l'ANATEEP et accepte le devis dont le montant pour l'année 2022 s'élève à 136,41 € et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion - Période 2022-2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, mise en place, par délibération du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2009 pour une adhésion effective à compter du 1^{er} janvier 2010. Le contrat a été renouvelé par délibération du 6 septembre 2012, puis par délibération du 7 janvier 2016 pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 et du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention du service de médecine préventive avec le Centre de Gestion du Loiret, à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 3 ans.

Le taux de cotisation additionnel est toujours fixé pour ce nouveau contrat à 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel. Le Conseil Municipal accepte les conditions financières de ce service de médecine préventive.

Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour des travaux d'adduction d'eau potable

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022, pour des travaux d'adduction d'eau potable à réaliser sur la Commune de CHILLEURS AUX BOIS.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 170 035,20 € Hors Taxes, soit 204 042,24 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite une demande de subvention au titre de la DETR au taux de 35 %, et établit et adopte le plan de financement comme suit :

	Montant H.T.
DETR 2022	59 512,00 €
Auto financement	110 523,20 €
Total	170 035,20 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Prise en charge de la Classe de découverte d'enfants de CHILLEURS scolarisés à l'école Saint-Joseph de NEUVILLE AUX BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande déposée par l'Ecole Saint-Joseph de NEUVILLE AUX BOIS en date du 15 décembre 2021, portant sur un projet de classe de découverte du 13 au 17 juin 2022 à PLOUEZEC en Bretagne.

2 enfants de notre Commune fréquentent cet établissement et sont concernés par cette demande de participation financière. Le coût à la charge de chaque famille est de 316,37 €. Ces enfants n'ont à ce jour jamais bénéficié d'une aide à un séjour de la part de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de financer le séjour à hauteur de 158 € par enfant, soit un montant global de 316 € pour les 2 élèves, et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2022 à l'article 6288.

Extension du réseau électrique Route de Neuville

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder à une extension du réseau électrique Route de Neuville, afin de permettre la construction d'une habitation sur la parcelle cadastrée ZH 351. L'estimation du coût de ces travaux par la SICAP s'élève à 2 414 € Hors Taxes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de prendre en charge l'extension du réseau électrique.

Affaires diverses :

- Philippe COLMAN présente le projet de « Permis de louer ». La commune est dans l'attente du retour des observations de la DDT et de l'ADIL. La question se pose de savoir si les prestations seront payantes et à quel coût pour les propriétaires. Deux périmètres sont aujourd'hui définis, le centre bourg et le domaine de Chamerolles.
- Philippe COLMAN invite les conseillers municipaux à participer en présentiel ou distanciel à la réunion avec Cambium 17 sur le projet d'aménagement de la Place de Romand qui aura lieu le 18 janvier à 9 h 30.
- Evelyne DENIAU présente le projet d'exposition à la bibliothèque de costumes de scènes par le CADO, du 26 avril au 15 mars 2022. Les costumes sont créés par Christophe LIDON et la costumière Chouchane ABELLO-TCHERPACHIAN. Les visiteurs pourront se déguiser et des jeux seront mis à disposition des enfants.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion la semaine prochaine avec la Communauté de Communes du Pithiverais sur les différents projets d'extension de l'accueil de loisirs de CHILLEURS AUX BOIS.
- La commission Salle culturelle devra se réunir prochainement pour fixer les besoins de la Commune.
- La commission Voirie se réunira le jeudi 20 janvier à 20 h 30 en Mairie.
- Les membres du Conseil municipal sont invités à participer à l'opération « 1 bébé, 1 arbre » le samedi 22 janvier à 10 h 30 à la Cour Gauthier.
- Une réunion sur le projet de la déviation sera fixée prochainement. Le groupe de travail est composé de Gérard LEGRAND, Philippe COLMAN, Evelyne DENIAU, Gilles PIEDOUX, Mickael DELARUE, Nicolas SERGENT.

Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 22 février 2022 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 ^{er} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 ^{ème} adjoint	M. TARRON Bernard, 3 ^{ème} adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 ^{ème} adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine Représentée par M. DELARUE	Mme PIGEAU Delphine Représentée par G. LEGRAND	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien
Mme PELLETIER Aurélie Représentée par C. GRESTEAU	Mme GRESTEAU Claire	M. GOBERT Aurélien Absent excusé	Mme PERON Emilienne Absente excusée	